



L'Exécutif municipal ouvre le débat sur le travail dominical et nocturne

Le Conseil de Paris a adopté, dans la nuit de lundi à mardi, la création d'une mission d'information et d'évaluation (MIE) sur le travail dominical et nocturne.

Cette mission intitulée « Travail dominical et nocturne à Paris : état des lieux et perspectives » est composée de quinze élus, représentatifs de la diversité des groupes politiques au Conseil de Paris.

Elle procédera à la plus large consultation possible, dans un esprit constructif et consensuel, en prenant pleinement en compte les particularités parisiennes.

A l'issue de cette concertation, au plus tard le 16 décembre 2014, la mission présentera un rapport qui sera inscrit à l'ordre du jour et débattu au Conseil de Paris.

Ce rapport contribuera aux travaux du Parlement, saisi à l'automne d'un projet de loi sur le sujet.

A l'occasion de cette délibération, Olivia Polski, adjointe à la Maire en charge du commerce et de l'artisanat, a réaffirmé l'attachement et le soutien de la Ville à la diversité et à la vitalité commerciales, et particulièrement aux commerces de proximité constitutifs de l'identité parisienne.

Contact : Marie Francolin / mairiedeparis.servicepresse@paris.fr / 01.42.76.49.61